



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PREFET

Bureau de la Sécurité et de la Prévention de la délinquance

Affaire suivie par Mme Caroline DEWAÈLES-MERLÉ

☎ : 03-21-21-24-49

Méil : caroline.dewaeles@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 20 juin 2011

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais

Objet : formalités liées à l'obligation de déclaration des débits de boissons à consommer sur place, des restaurants et des débits de boissons à emporter.

Ref : - Articles L. 3331-4, L. 3332-1-1 et L. 3332-4-1 du code de la santé publique
- Article 1er de la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011 (JORF du 23 mars) portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques.

Avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative, les restaurants, les débits de boissons à consommer sur place et les débits de boissons à emporter, étaient soumis à une obligation de déclaration fiscale. Depuis le 30 décembre 2010, cette déclaration est supprimée et les établissements n'ont donc pu accomplir les formalités nécessaires à leur exploitation. Un délai leur est donné jusqu'au 1er août pour régulariser leur situation et déclarer leur établissement auprès du maire de la commune d'implantation de leur activité.

Les nouvelles dispositions applicables depuis le 1er juin 2011 sont les suivantes :

Sont soumis au régime déclaratif auprès du maire :

- tous les débits de boissons à consommer sur place, les commerces de ventes à emporter et les établissements de restauration
- les établissements ou restaurants vendant de l'alcool à emporter entre 22h00 et 8h00 (y compris les ventes à distance)

Sont exonérés de l'obligation de déclaration :

- les établissements qui ne vendent que des boissons sans alcool (la licence n'est plus requise)

Les nouveaux CERFA à utiliser pour les ouvertures, mutations ou translations sont téléchargeables sur <http://www.sante.gouv.fr/alcool-strategie-de-prevention.html> (le CERFA N°11542*03 pour les déclarations et le CERFA N°11543*03 pour le récépissé)

Je vous rappelle enfin que les exploitants doivent avoir suivi une formation spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente de boissons alcooliques.

Pour le Préfet,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Ivan BOUCHIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé



N° 11542*03

DECLARATION D'OUVERTURE DE MUTATION DE TRANSLATION (1)

D'un débit de boissons à consommer sur place

D'un restaurant

D'un débit de boissons à emporter

(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

I Catégorie de licence (1)

Débit de boissons à consommer sur place

Licence de 2^{ème} catégorie

Licence de 3^{ème} catégorie

Licence de 4^{ème} catégorie

Restaurant

Petite licence restaurant

Licence restaurant

Débit de boissons à emporter

Petite licence à emporter

Licence à emporter

II Le débit de boissons

Raison sociale _____

Adresse _____

Code postal _____

III Propriétaire (s):

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Profession :

Profession :

Société (s'il y a lieu) :

Société (s'il y a lieu) :

Adresse :

Adresse :

Code postal :

Code postal

IV Exploitant (s)

Je soussigné(e) M. Mme Mlle Je soussigné(e) M. Mme Mlle

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Agissant en qualité de :

(2) Date d'obtention du

permis d'exploitation :

permis de vente de boissons
alcooliques la nuit :

(2) Date d'obtention du

permis d'exploitation :

permis de vente de boissons
alcooliques la nuit :

V Déclaration (1)

Déclare vouloir ouvrir, exploiter, transférer à partir du
..... le débit de boissons susvisé, et certifie ne pas être justiciable des
articles L. 3336-1, L. 3336-2 et L. 3336-3 du code de la santé publique.

Fait à _____, le _____

Signature du déclarant :

(1) cocher la case utile (2) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques la nuit.
Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés



Ministère du travail, de l'emploi et de la santé



N° 11543*03

RECEPISSE DE DECLARATION

D'OUVERTURE DE MUTATION DE TRANSLATION (1)

Département _____ Arrondissement _____
Commune _____

**D'UN DÉBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT
D'UN DÉBIT DE BOISSONS A EMPORTER**
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} catégorie

Le restaurant titulaire de la petite licence restaurant licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la petite licence à emporter licence à emporter

Sis à : _____
Code postal _____
Raison sociale : _____
N° D'immatriculation (2) : _____
Propriétaire (3) : _____
Profession : _____
Domicile : _____
Code postal _____
Date de la précédente déclaration : _____

Nom : _____
Prénom (3) : _____
Né le _____
A _____
Département : _____
Nationalité : _____
Domicile : _____

Permis d'exploitation permis de vente de boissons alcooliques la nuit
obtenu le (1)(4): _____

Agissant en qualité de propriétaire gérant (1)

S'est présenté à nous ce jour déclarant vouloir effectuer (1)

<input type="checkbox"/> L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du (date) _____
<input type="checkbox"/> LA MUTATION	Exploiter à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons susvisé. Ce débit était précédemment tenu par (3) _____ _____ _____ en qualité de <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> gérant.
<input type="checkbox"/> LA TRANSLATION	Transférer à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons précédemment installé à _____ _____ _____ code postal _____

Il (elle) a certifié :

1° ne pas être justiciable des articles L. 3336-1, L. 3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
2° que le débit en question répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à : _____

Timbre de la commune :

(1) cocher la case utile (2) Eventuellement (3) Nom et prénom en capitales (pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille) (4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques la nuit.